



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 10 avril 2025

La FNSEA entendue sur le SRP+10 : le Parlement adopte une loi qui sécurise le revenu agricole

En pleine guerre commerciale au niveau international, l'adoption du dispositif d'augmentation du seuil de revente à perte (SRP+10%) et l'encadrement des promotions sur les produits alimentaires étaient un enjeu important pour la FNSEA. En votant cette loi, les parlementaires ont ainsi répondu à trois demandes fortes de la FNSEA : ancrer la construction du prix en marche avant, empêcher une reprise de la guerre des prix entre distributeurs et apporter de la stabilité et de la visibilité sur les règles dans le cadre des prochaines négociations commerciales.

Dans un contexte économique tendu pour les exploitations agricoles, ce vote était nécessaire et vient conforter un des principaux combats de la FNSEA sur le revenu des agriculteurs qui doit rester une priorité absolue.

La prolongation jusqu'en 2028 de l'expérimentation SRP+10% et l'encadrement des promotions sur les produits alimentaires étaient une décision très attendue par les agriculteurs. Comme tous les acteurs économiques, les exploitations agricoles ont besoin de règles claires, constantes et durables. En actant la prolongation de cette expérimentation, les parlementaires maintiennent un équilibre important pour le monde agricole.

Sur le fond, ces mesures renforcent la logique défendue par la FNSEA de construction du prix « en marche avant » à partir des coûts de production – un principe fondamental pour garantir une juste rémunération des producteurs – et participent à un meilleur équilibre entre les différents maillons de la chaîne agroalimentaire.

La prolongation de cette expérimentation constitue une victoire pour la FNSEA et ses associations spécialisées. Toutefois, cette avancée ne portera pleinement ses fruits que si tous les acteurs s'engagent à appliquer strictement ces dispositions. En cas de manquement, des sanctions devront être prises pour garantir l'efficacité et la crédibilité du dispositif.

“Cette adoption confirme que le prix ne peut plus être une variable d'ajustement sur le dos des agriculteurs. Pour la FNSEA, la construction du prix doit partir des coûts de production. C'est précisément ce pourquoi notre syndicat a défendu ses positions auprès des parlementaires. Nous attendons maintenant une mise en application rapide.” déclare Arnaud Rousseau, Président de la FNSEA.

Contact Presse :

Antoine Giacomazzo / 07 78 11 69 86 / antoine.giacomazzo@reseaufnsea.fr